



FORMULAIRE DE DÉCLARATION 2025 - MEUBLÉS NON CLASSÉS

À compléter impérativement maximum le 10 du mois suivant les locations

(10 février pour les locations de janvier, 10 juin pour les locations de mai ...)

ATTENTION : ne compléter que si c'est de la location directe (et non par plateforme de location)

Période de perception dans la commune de Biscarrosse : 1^{er} avril au 30 septembre

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT

Adresse de la location :

Pas de séjour à déclarer sur le mois de :

Passe par plateforme de location/Nom de la plateforme :

ATTENTION : NE RIEN REMPLIR SI LES LOCATIONS SONT FAITES VIA UNE PLATEFORME DE LOCATION

Séjours	Dates		Tarif nuit HT	/	Nombre total personnes	x	Taux communal + départemental (10%) + régional (34%)	=	Prix nuitée de la taxe de séjour / personne (*)	x	Nombre personnes imposées (hors exonération)	x	Nombre de nuits	=	Montant taxe de séjour	Nombre personnes exonérées	Motif de l'exonération (**)
	du	au															
Exemple	04/01/2025	11/01/2025	200	/	4	x	7,20%	=	3,60 €	x	2	x	7	=	50,40 €	2	mineurs
Séjour 1				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 2				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 3				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 4				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 5				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 6				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 7				/		x	7,20%	=		x		x		=			
Séjour 8				/		x	7,20%	=		x		x		=			

Séjour 9			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 10			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 11			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 12			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 13			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 14			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 15			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 16			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 17			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 18			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 19			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 20			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 21			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 22			/	x	7,20%	=		x		x	=		
Séjour 23			/	x	7,20%	=		x		x	=		

TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR SUR CETTE PERIODE	=	
---	---	--

(*) Plafonné au tarif le plus élevé adopté par la collectivité : 6,91 €

(**) Motifs d'exonération : Personnes mineures / titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune / personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

ATTENTION : NE RIEN REMPLIR SI LES LOCATIONS VONT FAITES VIA UNE PLATEFORME DE LOCATION (AIRBNB, ABRITEL...) CETTE DERNIERE REVERSER LA TAXE PERCUE A LA COMMUNE

En foi de quoi je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.
Fait à **le**.....
Signature

Hôtel de Ville – 149, Avenue du 14 juillet – 40601 – BISCARROSSE CÉDEX – Régie Taxe de Séjour
 Affaire suivie par Mme DUPEYRÉ Malorie ☎ 05.58.83.40.63 / sejour@ville-biscarrosse.fr